



**ONU DC**  
Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Kintélé, République du Congo, le 27 septembre 2022 -**

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Commission Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en collaboration avec le Ministère de l'Économie forestière de la République du Congo, organisent du 28 au 30 septembre 2022, à Kintélé, République du Congo, une « Réunion extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC, préparatoire aux différentes Conférences des Parties (CdP) en 2022 (climat, biodiversité et CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) sur la lutte contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement ».

La réunion, articulée autour d'un segment des experts les 28 et 29 septembre 2022, et d'un segment ministériel le 30 septembre 2022, est organisée avec l'appui financier de l'Union européenne dans le cadre du Programme d'Appui aux Réformes et Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC (PARCIC) et le Programme ECOFAC 6 du 11<sup>ème</sup> FED.

L'appui de l'ONU DC est technique et relève du Programme Mondial de lutte contre les crimes portant atteinte à l'environnement (GPCAE).

Compte tenu du caractère transversal de la lutte contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement, les résultats de la réunion seront déterminés par la participation des départements ministériels en charge des Forêts et/ou de l'Environnement, de la Justice, de la Défense, de l'Intérieur et des Finances des différents États membres de la CEEAC.

La criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts représente une menace grave pour la paix et la stabilité sociale, au même titre que les autres formes de criminalité. L'ampleur et l'impact du trafic des ressources naturelles n'est plus aujourd'hui une simple question de dommages à l'environnement, mais constitue une menace à l'état de droit, la paix, la sécurité, ainsi que l'économie et aux conditions de vie de millions de personnes.

À travers cette réunion, la COMIFAC et l'ONU DC visent à faciliter l'adoption des positions communes sur les points inscrits à l'ordre du jour des COP prévues en 2022 (la COP27 sur le Climat, la COP15 sur la diversité biologique et la COP19 à la CITES). Cette réunion vise par ailleurs à soutenir le renforcement de la coopération judiciaire entre les États membres de la COMIFAC/CEEAC en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic illicite de ressources naturelles. Elle permettra également d'identifier les différents mécanismes de financement de la conservation de la biodiversité en Afrique centrale, et contribuera à la formulation des recommandations en vue de la mobilisation de ressources budgétaires nationales en faveur de la gestion des aires protégées et transfrontalières.

Le segment technique de cette importante réunion sera présidé par Son Excellence Madame la Ministre de l'Économie Forestière, Dr Rosalie MATONDO, et comptera avec la participation du Président en Exercice de la COMIFAC, Son Excellence M. Jules DORET NDONGO, Son Excellence M. Honoré TABUNA, Commissaire en charge de l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural de la CEEAC, le Secrétaire Exécutif de la



COMIFAC, Dr Hervé Martial MAIDOU et Monsieur Chris MBURU, Coordonnateur Résident des Nations Unies en République du Congo.